

ANNEXE III

OBJECTIFS DES PERIODES DE FORMATION PRATIQUE

1- Rappel de la volumétrie globale du parcours de formation

Formation théorique	Formation pratique
540 h	560 h de formation pratique 16 semaines

2- Tableau récapitulatif de la formation pratique et de ses objectifs

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Elles contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

Déroulement de la formation pratique	Objectifs généraux
<p>Période de formation pratique d'une durée de 16 semaines pouvant se dérouler sur un ou 2 sites qualifiants.</p> <p>La totalité de la formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel CESF.</p>	<p>La finalité de cette période de formation pratique est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel et la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel. En mobilisant les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant, cette période vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les caractéristiques et spécificités des publics accueillis ou accompagnés et les problématiques sociales- Mettre en œuvre des actions d'accompagnement social individuel dans

DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

	<p>le champ de l'ESF</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre la méthodologie d'intervention sociale individuelle ou collective en lien avec les domaines de la vie quotidienne- Créer les conditions de mise en œuvre de la relation d'aide- Créer les conditions de mobilisation de la personne ou du groupe dans les domaines de leur vie quotidienne- S'inscrire dans un travail d'équipe- Appréhender les enjeux et les logiques institutionnelles et interinstitutionnelles partenariales et de réseaux sur un territoire donné- Elaborer et conduire des projets à dimension territoriale- Elaborer une communication professionnelle dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes- Organiser une veille sur les dispositifs de politiques publiques et territoriales- Analyser sa posture professionnelle dans la mise en œuvre des méthodologies d'intervention
--	--